|  |  |
| --- | --- |
| **Principaux arguments contre la peine de mort**  > **La peine de mort tue**. Or, tuer est mal, la peine de mort est donc mauvaise. En accord avec Victor Hugo " Que dit la loi ? Tu ne tueras pas ! Comment le dit-elle ? En tuant ! "   > **La peine de mort est une violation des droits fondamentaux de l'être humain** au vu des articles 3 et 5 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. La Déclaration Américaine d'Indépendance consacre aussi le " droit à la vie ". Alors que les opposants à la peine de mort mettent en exergue son irrévocabilité, ses défenseurs rétorquent qu'elle ne punit que les crimes les plus graves.   > **La torture et la cruauté sont mauvaises**. Certaines exécutions sont bâclées, en particulier la méthode de l'injection létale aux Etats-Unis. Selon l'association Amnesty International, ces ratés sont souvent dû à l'absence de personnel médical qualifié pendant l'exécution. Ainsi, le personnel pénitentiaire prend parfois des mesures extrêmes, comme de lacérer les bras des prisonniers lorsqu'ils ont de la peine à localiser une veine pour la perfusion, causant des douleurs supplémentaires au condamné, au seuil de la mort. Même les détenus qui meurent immédiatement souffrent d'une angoisse prolongée précédant l'exécution. D'autres méthodes d'exécution comme la chaise électrique, le gaz ou la pendaison peuvent durer de longues minutes, elles n'ont pas été conçues pour atténuer la douleur.   > **Les procès criminels sont faillibles**. Beaucoup de personnes condamnées à mort ont ensuite été innocentées, parfois quelques minutes seulement avant l'heure de leur exécution. D'autres sont morts avant qu'ils aient pu être disculpés. Pour eux, l'erreur est irrévocable. Cela a souvent été le cas dans des affaires qui n'ont pas eu recours aux nouvelles technologies d'investigation, en particulier l'ADN. Depuis 1973, 119 personnes dans 25 Etats américains ont été disculpées et ont quitté le couloir de la mort.   > **Dans de nombreux cas, l'accusé est indigent et doit faire appel à des avocats commis d'office**. Ils sont payés en fonction du nombre de dossiers défendus et n'hésitent pas à bâcler le travail pour gagner plus d'argent. De plus, les procédures de recours sont extrêmement coûteuses et de nombreux condamnés à mort y renoncent, faute d'argent.  > **La race de l'accusé peut influencer le verdict**. Si l'on observe le tissu démographique américain, les proportions ethniques ne sont pas respectées dans le couloir de la mort où les afro-américains sont proportionnellement plus représentés que les blancs.  > **La peine de mort n'est pas plus dissuasive que la prison à vie**. Cet argument se vérifie en particulier dans les Etats américains qui ont réintroduit la peine de mort sans constater de diminution de la criminalité. Un autre argument prétend que les criminels qui s'attendent à être condamnés à mort sont plus sujets à l'usage de la violence, s'épargnant ainsi l'enfermement à vie. Le rapport 2003 du FBI démontre que le Sud des Etats-Unis, qui regroupe à lui seul 80% des exécutions capitales, demeure la région où le taux de criminalité est le plus élevé du pays. A l'inverse, le Nord-est du pays, qui concentre moins de 1% des exécutions capitales américaines, présente le plus faible taux de criminalité.   85%des experts des académies de criminologie américaines réfutent l'aspect dissuasif de la peine de mort. En 1995, une étude menée parmi les responsables des corps de la police américaine démontre qu'une majorité d'entre eux ne croit pas à l'efficacité de la peine de mort et à son rôle prétendument dissuasif.   Question : Quelles sont les mesures à prendre pour réduire la violence criminelle ?   - Se concentrer sur les crimes liés à la drogue (31%)  - Une meilleure économie, plus d'emplois (17%)  - Simplifier les procédures et les textes judiciaires (16%)  - Allonger les peines de prison (15%)  - Augmenter les effectifs de police (10%)  - Réduire la vente d'armes (3%)  - Etendre l'usage de la peine de mort (1%)   > **Il est acquis que le peine de mort affecte psychologiquement les personnes qui y participent**  (les " bourreaux "), pouvant parfois atteindre gravement leur santé physique et psychologique. L'argument veut que lorsque la peine de mort n'est pas absolument nécessaire pour défendre la société, la société n'a pas le droit de demander au personnel pénitentiaire de mettre ainsi sa santé mentale en danger.   > **La peine de mort réfute la possibilité de réhabilitation et de deuxième chance**. Certains prétendent que le système judiciaire a pour mission d'éduquer et de corriger les personnes reconnues coupables de crimes. Un homme exécuté n'est pas un homme à qui la société a offert une deuxième chance. Une variante chrétienne de cet argument affirme que personne ne peut se placer au-dessus du Salut et que personne n'a le pouvoir de juger la capacité d'un homme à se racheter. |  |

# LA PEINE DE MORT - http://www.revoltes.org

|  |  |
| --- | --- |
| **Principaux arguments pour la peine de mort**   > **Le châtiment** : la peine de mort s'impose comme le moyen le plus efficace pour " rendre justice ".   > **La dissuasion** : elle dissuade d'autres personnes de commettre des crimes graves. Quoique de récentes études aient démontré que l'opinion américaine était toujours plus partagée sur ce sujet.   > **La prévention** : la peine de mort prévient le retour des dangereux criminels dans la société et ainsi d'éventuelles récidives.   > La peine de mort affiche clairement la sévérité de la population à l'encontre des crimes particulièrement graves   > Les personnes qui commettent des crimes particulièrement grave ne méritent pas de vivre   > La peine de mort soulage beaucoup de victimes et de proches   > Cela donne plus de marge de manœuvre au procureur pour obtenir, par la menace, d'autres informations de l'accusé.   > La peine de mort est populaire dans les pays où elles est appliquée.   > D'un point de vue économique, une exécution coûte basiquement moins cher qu'un emprisonnement à vie. Mais si l'on inclut les frais de recours, toute la procédure d'exécution peut coûter plus de dix fois l'équivalent d'une incarcération à perpétuité.   > Les criminels sont plus sujets à méditer et à mettre de l'ordre dans leur vie sous la pression de la mort imminente.   > La peine de mort décourage les proches des victimes à " rendre justice " en marge des tribunaux.   > Dans les régions où la surpopulation des prisons est devenue un véritable problème, la peine capitale est aussi perçue comme un moyen de libérer de l'espace pénitentiaire. |  |



[**Principaux arguments pour la peine de mort**](http://www.revoltes.org/arguments-pour-la-peine-de-mort.htm)   
  
Œil pour œil, dent pour dent   
  
Elle est dissuasive   
  
Elle écarte définitivement les dangereux criminels de la société   
  
[**Principaux arguments contre la peine de mort**](http://www.revoltes.org/arguments-contre-la-peine-de-mort.htm)  
Elle est irréversible et la justice est faillible. Des condamnés à mort ont déjà été innocentés après leur exécution   
  
C'est une violation des droits fondamentaux de l'être humain   
  
Elle réfute la possibilité de réhabilitation et de deuxième chance

**En un clin d'oeil / La Peine de mort dans le monde - Chiffres 2004  
  
5476** exécutions capitales dans le monde  
**131** de moins qu'en 2003   
  
**1. Chine** 5000 exécutions   
**2. Iran** 197 exécutions   
**3. Vietnam** 82 exécutions   
**4. USA** 59 exécutions  
  
**58 pays** maintiennent la peine de mort dans leur législation - 61 pays en 2003.   
  
**25 pays** ont procédé à des exécutions capitales.   
  
**Le Tadjikistan** a aboli la peine de mort **le Liban**, **l'Afghanistan**, **l'Inde**, **l'Indonésie** et **l'Autorité palestinienne** ont repris les exécutions.



**France - Dates importantes**  
**18 janv. 1977**   
Ouverture du procès de Patrick Henry   
**10 sept. 1977**   
Hamida Djandoubi est le dernier guillotiné de France   
**10 mai 1981**   
Pour la première fois de son histoire, la gauche accède à l'Elysée   
**8 sept. 1981**   
Session extraordinaire du Parlement. L'abolition de la peine de mort est à l'ordre du jour. 62 % des Français se déclarent toujours favorables à la peine de mort   
**18 sept. 1981**   
Au parlement français, la peine de mort est abolie par 369 voix contre 113